

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Quilly du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Valérie GAUTIER, Maire.

12 élus étaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Laurent THEBAUD, Gaëtane LE SAUSSE, Matthieu ROLLAND, Françoise VERCHERE, David GERAUD, Coralie CLAVIER et Sandra VEILLE.

2 élus étaient absents et excusés : Maxence NICOLLET et Damien VEILLON.

Début de séance à 20h05.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Marie-Ange OHEIX en qualité de secrétaire de séance.

- L'approbation du compte-rendu des comptes-rendus du 14 octobre 2024.
- Déroulé de l'ordre du jour :

Délibération n° 1 :

Révision des tarifs communaux y compris restauration scolaire et salles communales

---

## RESTAURATION SCOLAIRE :

Auparavant la hausse du tarif des repas s'effectuait au 1er septembre de l'année N en se reposant les coûts de l'année civile précédente.

Pour avoir des coûts plus actualisés, la révision s'effectue désormais au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'année scolaire qui prend fin en août.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le tarif du repas enfant était fixé à 3.95 € et, au 1<sup>er</sup> mai 2024, celui d'adulte à 5.05 €.

Afin de prendre en considération :

- la hausse des coûts de production imposés par Convivio en septembre 2024,
- l'évolution du coût de la masse salariale et des fluides,
- les coûts inhérents à la mise en place de la plateforme de réservation et paiement.

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, le tarif du repas enfant est fixé à 4.10 € et celui du repas adulte, maintenu à 5.05 €.

Le tarif de 2 € prévu pour les enfants disposant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) et apportant leur propre repas est maintenu.

>>>>>>>> Le vote s'est effectué par thématique : avis favorable à l'unanimité pour le restaurant scolaire.

## CIMETIERE :

### Concessions terrain :

|          |       |
|----------|-------|
| 15 ans : | 140 € |
| 30 ans : | 280 € |

### Columbarium :

Il existe deux lieux d'accueil. Les emplacements seront proposés selon disponibilité.

#### 1<sup>er</sup> lieu d'accueil - carré G:

|                     |                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 ans :            | 450 €                                                                                        |
| Plaque sur option : | 30 € (la gravure du nom est à la charge du propriétaire selon une charte graphique convenue) |

#### 2<sup>ème</sup> lieu d'accueil - carré H:

|                          |                                                                                               |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 ans, plaque incluse : | 500 € (la gravure du nom est à la charge du propriétaire selon une charte graphique convenue) |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

### Jardin du souvenir / espace cinéraire / dispersion cendres :

|          |                                                                                              |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plaque : | 30 € (la gravure du nom est à la charge du propriétaire selon une charte graphique convenue) |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|

>>>>>>> Avis favorable à l'unanimité.

## LOCATION SALLES :

L'augmentation est fixée à 5% pour tenir compte de la hausse des frais usuels.

|                                                      | Commune        | Hors commune        |
|------------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| <b>SALLE POLYVALENTE</b>                             |                |                     |
| <b><u>1) Associations loi 1901</u></b>               |                |                     |
| Bal-Loto-Belote-Spectacle                            | 101 €          | 807 €               |
| Repas                                                | 101 €          | 461 €               |
| Réunion, Vin d'honneur                               | Gratuit        | 252 €               |
| Repas adhérents                                      | Gratuit        | 252 €               |
| Option Sonorisation                                  | Gratuit        | 156 €               |
| Option office-cuisine                                | Gratuit        | 156 €               |
| <b><u>2) Autres associations et particuliers</u></b> |                |                     |
| Activités scolaires                                  | Gratuit        | Gratuit             |
| Réunion, Vin d'honneur                               | 142 €          | 278 €               |
| Location 1 jour                                      | 229 €          | 492 €               |
| Location 2 jours                                     | 368 €          | 735 €               |
| Option office-cuisine                                | 64 €           | 156 €               |
| Réveillon (toutes option incluses)                   | 489 €          | 1 103 €             |
|                                                      | <b>Commune</b> | <b>Hors Commune</b> |
| <b>SALLE ROGER PLISSONNEAU</b>                       |                |                     |
| <b><u>1) Associations loi 1901</u></b>               |                |                     |
| Réunion                                              | Gratuit        | 156 €               |
| Repas des adhérents                                  | Gratuit        | 215 €               |

|                                                        |                |                     |
|--------------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| <b>2) Autres associations et particuliers</b>          | -              |                     |
| Réunion, vin d'honneur                                 | 86 €           | 156 €               |
| Location 1 jour                                        | 125 €          | 274 €               |
| Location 2 jours                                       | 221 €          | 428 €               |
| Repas réveillon                                        | 155 €          | 316 €               |
| <b>SALLE ANNEXE :</b>                                  | <b>Commune</b> | <b>Hors Commune</b> |
| Réunions de famille suite à une cérémonie d'inhumation | 46 €           | xx                  |
| Vin d'honneur                                          | 89 €           | xx                  |

>>>>>>> Avis favorable à l'unanimité.

#### Délibération n° 2 :

Réfection du système électrique actuel de l'atelier technique et évolution des tableaux électriques pour répondre aux besoins actuels

L'atelier municipal actuel a été acquis à l'automne 2023.

Avant l'installation du personnel, des travaux extérieurs avaient été lancés afin de clôturer le site.

De même, quelques travaux de plomberie et achats de mobilier avaient été effectués pour assurer le confort du personnel.

La réfection du système électrique avait été pointé mais mise de côté.

Au bout d'une année, cette dépense ne peut plus attendre.

Il est impératif de :

- sécuriser les tableaux et les mettre aux normes - mise à la terre à prévoir,
- optimiser le système de luminaires pour pouvoir éclairer le garage par zone de travail,
- changer le système d'éclairage pour baisser les coûts de consommation et assurer un meilleur éclairage,
- équiper le grenier, le hangar et l'extérieur du bâtiment d'éclairage avec et sans temporisation.

Deux entreprises ont présenté un devis.

Les propositions sont un peu différentes car la 2<sup>ème</sup> société propose, pour une meilleure cohérence du réseau, de déplacer le tableau général au plus près du compteur situé en extérieur.

Aussi, cette proposition mérite d'être étudiée plus en détail.

Dans l'attente, il est avéré que les travaux vont coûter entre 8 000 et 10 000 € TTC, somme supérieure aux prévisions. Ils doivent être réalisés au plus vite.

>>>>>>> Avis favorable à l'unanimité.

Pour rappel de contexte, le marché public relatif à la rénovation et extension du restaurant scolaire clôturé le 05 octobre n'a pu être attribué du fait de lots infructueux et modification des clauses techniques pour le lot électricité.

Un marché complémentaire spécifique électricité a été relancé pour une réponse attendue au 05 décembre. En parallèle, une consultation active d'entreprises a été lancée pour parvenir à obtenir des propositions tarifaires concernant les lots non pourvus soit la serrurerie, les enduits extérieurs et la couverture.

La délibération relative à la délégation de signature dans le cadre des marchés publics était indiquée dans l'ordre du jour et ce, pour répondre aux contraintes de planning dans le cadre du projet de rénovation et extension du restaurant scolaire.

L'objectif était d'enclencher au plus vite les signatures des marchés publics à la suite de la commission d'appel d'offres.

Toutefois, après réflexion, au vu des retours positifs concernant la consultation directe, et pour assurer une bonne communication à tous, dans les temps, il est envisageable de :

- réunir la commission d'appel d'offres le 16 décembre
- reporter le Conseil Municipal initialement prévu le 16 décembre au 19 décembre afin qu'une présentation du projet définitif soit assurée : candidats retenus et budget estimatif exposés par les membres de la CAO à leurs collègues du CM. Une délibération fera suite à cette présentation et permettra de lancer la suite de la procédure.

#### Délibération n° 3 : Adhésion au contrat collectif de prévoyance présentée par le centre de gestion

Il est rappelé les principes de cette prévoyance obligatoire pour les agents publics au 1er janvier 2025.

Il est proposé de / d' :

- Adhérer à la convention de participation auprès du centre de gestion 44 pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité ;
- Approuver la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;
- Décider que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire ;
- Demander une communication auprès de l'ensemble des intéressés.

>>>>>>> Avis favorable à l'unanimité.

#### Questions diverses :

. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service relatif au service public d'assainissement collectif des eaux usées géré par le syndicat mixte du Haut-Brivet.

Mme Le Maire rappelle que la laiterie de Campbon a fermé ses portes en mai 2023.

La gestion des rejets de cette entreprise sollicitait  $\frac{3}{4}$  de la station de traitement d'eau.

Aussi, il apparaît que la station est désormais surdimensionnée pour l'activité en place.

Le syndicat prévoit, pour les années à venir, uniquement des travaux de réhabilitation.

Il est aussi rappelé que la gestion des boues dans le cadre de curage est de plus en plus complexe dans la mesure où l'épandage se limite.

. Gestion du personnel.

La commune a relancé l'offre de responsable du service technique, en vain.

. Travaux sur commune

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques sont en cours. Les tranchées restent ouvertes car l'intervention de plusieurs concessionnaires différents est attendue.

Cela provoque des mécontentements des usagers car certaines zones ne sont pas assez sécurisées et cela rend l'accès à certaines propriétés compliqué. Cette situation de fait a été remontée à l'entreprise concernée mais les réactions ne sont pas rapides.

. Gestion des bacs de déchets ménagers à la salle de sports Graine de Champion

Les bacs de déchets ne sont pas régulièrement sortis. Cela entraîne une accumulation de déchets hors bacs ainsi que des désagréments divers.

Mme Le Maire souhaite contacter la communauté de communes à ce sujet afin de trouver un meilleur fonctionnement concernant la gestion de la relève de ces bacs.

. Chiens en liberté

De plus en plus de chiens agressifs sortent de leur propriété pour courir après les joggeurs.

Une communication va être faite via le magazine municipal et courrier individuel pour rappeler que le respect de tous doit être assuré par les propriétaires de chien et qu'un chien ne peut être laissé en liberté.

. Fêtes de fin d'année

Les décorations vont être installées d'ici à la première semaine de décembre.

Les bénévoles recherchent des volontaires pour assurer les réponses aux courriers déposés au Père Noël.

. Repas de Noël

Ce dernier réunissant élus, agents et familles d'agents se tiendra le 17 décembre à 19h30.

Prochaine réunion : décalée du 16 au 19 décembre 2024 afin de pouvoir échanger sur les conclusions du marché public relatif à la rénovation et extension du restaurant scolaire.

Clôture de séance : 21h12

Marie-Ange OHEIX, Secrétaire de séance,



Valérie GAUTIER, Présidente de séance,



